

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de Loisirs de Grugies

Accueil de Loisirs : Pour les enfants de 3 à 12 ans

Session : Hiver 2021 du 22 février au 05 mars

Le personnel : L'équipe se compose de : 6
(Le nombre d'animateurs recrutés dépend des effectifs inscrits)

Conditions d'inscription :

Il est nécessaire de présenter les pièces suivantes :

- La photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant pour remplir la fiche sanitaire et de liaison.
- Le livret de famille, la déclaration d'impôt de l'année antérieure.
- L'attestation d'aide aux vacances de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Certificat d'aptitude à vivre en collectivité pour les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.
- Nom, adresse, téléphone des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant.
- Autorisation signée par les parents permettant de faire intervenir le médecin traitant ou celui le plus proche du Centre de Loisirs, d'appeler le service d'urgence, d'hospitaliser l'enfant et de pratiquer une anesthésie générale.

***Port du masque obligatoire à partir de 6 ans (2 masques pour une journée)**

MALADIE – ACCIDENTS – URGENCE

Conduite à tenir :

Les enfants malades ne sont pas admis au centre de loisirs. Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation si les parents ne fournissent pas une ordonnance et s'ils n'autorisent pas la direction du Centre à administrer un traitement. Les médicaments devront être fournis dans la boîte d'origine avec la notice explicative et être étiquetés aux nom et prénom de l'enfant. En cas de maladie survenant pendant le centre de loisirs le directeur contacte les parents et ils décident ensemble d'appeler le médecin traitant ou le médecin le plus proche de la structure. Les frais engendrés restent à la charge des parents. En cas d'urgence ou d'accident grave, le directeur du centre appelle simultanément les services d'urgence ainsi qu'un membre de la famille. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le service de Protection Maternelle Infantile sont alors prévenus dans les 48 heures. Le renvoi temporaire d'un enfant est possible en cas de non-respect du personnel, du matériel, des autres enfants. Un courrier sera alors envoyé au Maire, aux parents. Ce renvoi s'effectuera après de nombreuses discussions et contrats passés avec l'enfant.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le règlement s'effectue à la semaine du Centre de Loisirs au moment de l'inscription, lors des permanences.

LE DEPART DE L'ENFANT

Il est important de préciser que les enfants ne seront remis qu'aux personnes autorisées et mentionnées sur la fiche d'inscription. A partir de 17h15, l'équipe d'animation est déchargée de la responsabilité de la garde des enfants. Il est possible pour les parents salariés de garder les enfants après entretien avec la direction.

UNE JOURNEE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Déroulement d'une journée :

8h00	Arrivée des animateurs Tableau d'activité (dessin) Préparation des activités <i>(Il est possible d'accueillir plus tôt, à titre exceptionnel, les enfants dont les parents travaillent)</i>
08h45-9 h00	Accueil des enfants
09h30-11h45	Activités par groupe ou atelier
11h45	Départ pour le déjeuner des enfants rationnaires. Les non-rationnaires sont pris en charge par les parents.
12h00	Installation et repas. Les animateurs mangent à la table des enfants. A la fin du repas, ensemble on débarrasse la table. 2 à 3 responsables du service selon le nombre d'enfants
Vers 13h00	Retour au Centre par petits groupes. Organisation d'activités calmes.
13h30-14h00	Jeux calmes ou repos dans le dortoir - Accueil des non-rationnaires.
14h00-16h30	Reprise de nouvelles activités ou ateliers
16h30	Bilan de la journée avec les enfants. Projection des futures activités Goûter par petits groupes Distribution des feuilles sorties (activités du lendemain) Rangement
16h45-17h15	Départ des enfants et ensuite réunion des animateurs Lors de chaque sortie (mer, camping, etc..) une tenue adéquate sera exigée (casquette, habit de pluie) en fonction des conditions climatiques.